



## Non présentation des conclusions à la date prévu

Par **LUCYLUCY09**, le **12/03/2015** à **12:19**

Bonjour,

Nous sommes dans un procès au Prud'homme, le demandeur devait nous envoyer par courrier recommandé ses preuves et conclusions, ils sont à un mois de retard, je leur ai envoyé un courrier en leur demandant de me faire parvenir ses conclusion et toujours pas de réponse.

J'aurais souhaité savoir ce que je dois faire.

Et j'aimerais prendre un avocat pour nous aider à construire les dossiers à distance, pourriez vous m'y mettre en contact?

Merci par avance de votre réponse.

Par **P.M.**, le **12/03/2015** à **17:20**

Bonjour,

C'est surtout ses pièces que le demandeur doit vous transmettre à la date prévue même si elles sont souvent accompagnées des conclusions pour que vous puissiez transmettre les vôtres...

Vous pourriez lors de l'audience demander qu'elles soient écartées des débats même si le Conseil de Prud'Hommes pourrait ne pas vous suivre et renvoyer l'affaire...

Le forum ne sert pas d'entremetteur avec les avocats...